

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votes et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

TRES. GEX
10 PL GAMBETTA BP 429
01174 GEX CEDEX



Vos références

Numéro fiscal : 18 15 564 392 299
Référence de l'avis : 18 01 4167057 54

Numéro de propriétaire : 209 P00072 W
Débiteur(s) légal(aux) :

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

162,00 €

ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 10/08/2018
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer
par smartphone ou
tablette, flashez ce
code avec
l'application
« Impots.gouv »

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

MME CLEMENTE LUIGINA
ELISABETTA
GOULART
4 PLACE SIMON
1201 GENEVE
SUISSE

CLP249002025705 *

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : FR46ZZ0050021801416705754TIP
DGFIP ICS : FR46ZZ005002 TAXES FONCIERES
18 01 4167057 54 C 221 2018 01014 15/10/2018 Montant : 162,00 €

DATE ET LIEU	SIGNATURE

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

180141670574

001110000122 12221318014167057540010140988906 16200

Voir explications
à la rubrique
« Comment payer
vos taxes foncières ? »

01014

ts.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

par téléphone : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre de prélèvement service :

0 810 012 011 * - courriel : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

↳ Sur place :

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

TRES. GEX

10 PL GAMBETTA BP 429 01174 GEX CEDEX

Tél : 04 50 41 51 03

• Sur le montant de votre impôt :

CDIF NANTUA SECT. NANTUA EST 8 RUE DES MONTS D'AIN

BOITE POSTALE 8 01130 NANTUA

Tél : 04 74 75 97 48

*(Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 010 AIN

Commune : 209 LEAZ

	TF 2018	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
	Taux 2017	7,92 %	%	2,35 %	13,97 %	0,178 %	%	%		
	Taux 2018	7,92 %	%	2,35 %	13,97 %	0,174 %	%	%		
Propriétés bâties	Adresse	23 CHE DU PONT								
	Base ①	642		642	642	642				
	Cotisation	51		15	90	1			157	
	Cotisation lissée ②									
	Adresse									
	Base ①									
	Cotisation									
	Cotisation lissée ②									
	Cotisations									
		2017	50		15	89	1			
	2018	51		15	90	1			157	
	Variation	+2,00 %	%	0 %	+1,12 %	0 %	%	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisations									
		2017								
	2018									
	Variation	%	%	%	%	%	%	%		
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base « État »					Droit proportionnel :				
	Base « Collectivité »					Droit fixe :				
							Frais de gestion de la fiscalité directe locale			5
							Dégrèvement « Habitation principale »			
							Dégrèvement JA « État »			
							Dégrèvement JA « Collectivité »			
							Montant de votre impôt :			162

Références administratives : 010 51 021 014 209 209 R X



